



Décisions du Conseil communal de Chésérèx prises lors de sa séance du 8 octobre 2026

Préavis municipal 1/2026 : Demande de compétences municipales

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, une compétence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses), par poste et par budget, afin de lui permettre de pouvoir engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Préavis municipal 2/2026 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.

Préavis municipal 3/2026 : Demande d'autorisation générale de plaider

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, une autorisation générale de plaider devant tous les tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral.

Préavis municipal 4/2026 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses et des associations et services intercommunaux dont la commune fait partie, ceci pour la législature 2026-2031.

./.

Préavis municipal 5/2026 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité d'ouvrir un compte courant de trésorerie d'un montant nominal de CHF 4'000'000.00 (quatre millions de francs suisses) auprès d'un établissement bancaire suisse pour la législature 2026-2031.

Préavis municipal 6/2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté.

(Cette décision devant encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.)

Préavis du Conseil communal 01/2026 : Indemnités et vacations du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'approuver le préavis du Conseil N° 01-26 : indemnités et vacations du Conseil communal proposés pour la législature 2026-2031, **avec l'amendement proposé : « d'augmenter également la rémunération annuelle du Président de CHF 1'300.00, la portant ainsi de CHF 1'600.00 actuellement à CHF 2'900.00 ».**

Chésérèx, le 9 octobre 2026
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte



Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 9 octobre 2026 au 23 octobre 2026

« Conformément aux articles 160 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »